

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL  
EN DATE DU 2 MAI 2016**

**PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs ARNOUX, TRIBOULIN, COQUARD, GROSMOLLARD, CHEVALIER, CHARBONNIER, DUPUY, BLAIN, CHABANNE, SOULARD, JOUBERT, BIEF, GIRAUD

**EXCUSÉS** : Madame GUERPILLON, Monsieur VINCENT

.....

- **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 5 AVRIL 2016** : il est approuvé à l'unanimité.
  
- **DEMANDE D'AJOUT A L'ORDRE DU JOUR** : L'ajout du point suivant «Débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durable» relatif à la procédure de révision du PLU est approuvé à l'unanimité.
  
- **PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)** : Madame le Maire expose au conseil municipal que le Plan Local d'Urbanisme doit comporter un projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Elle explique que, dans le cadre de la procédure de révision du PLU, ce document approuvé initialement en 2013 a dû être modifié afin d'intégrer les nouveaux éléments émanant du SCOT. Un nouveau débat doit avoir lieu. Le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD. La tenue de ce débat a été formalisée par délibération.
  
- **COMMODAT CONCERNANT LES PARCELLES DU LOTISSEMENT DU GAREL** : Afin que les parcelles du lotissement ne soient pas envahies par l'herbe et qu'elles soient mises à profit, il a été proposé un commodat aux exploitants agricoles riverains de ce lieu. Le GAEC des Peupliers a répondu favorablement. Le commodat est en général utilisé en matière agricole et permet à une personne une utilisation temporaire d'une parcelle de terrain. L'objet du commodat est donc de permettre à un propriétaire de mettre son bien à la disposition d'un exploitant, lequel pourra l'utiliser librement, à charge pour lui de le lui restituer en bon état. L'intérêt du commodat réside essentiellement, pour le propriétaire, dans sa souplesse de conclusion ; et pour l'emprunteur exploitant, dans sa gratuité. A l'égard du propriétaire, le prêt à usage présente aussi l'intérêt de ne l'engager finalement qu'à court terme et de permettre une exploitation de son bien (toujours préférable) sans pour autant avoir à s'engager de manière plus astreignante avec un bail. Quelques réticences sont exprimées par les élus par crainte de voir l'espace se détériorer par une occupation inadaptée. Mme le Maire explique que s'il est observé le moindre problème, il sera de fait, facile de mettre fin au commodat. (9 voix : pour, 4 voix : contre).
  
- **SUSPENSION DE LOYER DU FONDS DE COMMERCE ET DU LOGEMENT PLACE DE LA BASCULE** : Mme le Maire fait part du fait que M. Basso va devoir cesser son activité pendant deux à trois mois pour raisons de santé. De ce fait, ce dernier demande s'il est possible de suspendre les loyers pendant cette période afin de lui permettre financièrement d'engager une personne pour assurer l'ouverture du commerce quelques matinées par semaine (lundi matin, mercredi après-midi, vendredi matin, samedi matin, voire peut-être une autre demi-journée). La période de suspension demandée est de 3 mois (de mai à juillet). A l'unanimité, il a été décidé de répondre favorablement à cette demande pour 3 mois maximum. Il a été convenu qu'à l'issue de cette période, la situation pourra être réétudiée en cas de besoin. La décision du conseil municipal reposant principalement sur le maintien de l'épicerie ; il est donc demandé à M. Basso de bien vouloir privilégier son ouverture sur celle du bar, sur la base des 4 ou 5 demi-journées par semaine. Une ouverture exceptionnelle du bar pourra être envisagée le soir de la fête de la musique.

- **PROJET DE SCOT DES MONTS DU LYONNAIS :** Le Comité syndical réuni en séance le 23 février 2016 a approuvé à l'unanimité le projet. Les communes ont maintenant trois mois pour délibérer. Après avoir pris connaissance du projet et en avoir débattu, l'assemblée l'approuve à l'unanimité.

- **MODIFICATION DES STATUTS DU SIEMLY :** Lors de sa séance du 18 mars 2016, le comité syndical Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier a décidé d'accepter les demandes d'adhésion des Communes de Ste Foy l'Argentière et de Montromant à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 et des communes de Bussièrès et de Ste Agathe en Donzy à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2018. Chaque commune doit à son tour délibérer. En référence à la délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2015 relative au projet de SDCI et par laquelle, le conseil municipal a considéré que l'extension du périmètre du Syndicat Intercommunal des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier n'était pas opportun pour le service rendu aux usagers des communes concernées par cette extension, le conseil n'approuve pas la modification des statuts du Syndicat pour la prise en compte de l'extension du périmètre syndical. (11 voix : contre, 2 abstentions).

- **INSTALLATION DES COMPTEURS LINKY :** Depuis décembre 2015, ERDF en application de la décision des pouvoirs publics, remplace les compteurs d'électricité par le nouveau compteur communiquant Linky sur tout le territoire. Ce projet présenté comme un facteur positif pour la transition énergétique se poursuivra jusqu'en 2021 ; sur le territoire des Monts du Lyonnais, il devrait s'appliquer début 2018. La technologie des Courants Porteurs en Ligne qui sera utilisée est selon ERDF fiable, sûre et présente des niveaux d'émission extrêmement faibles et inférieurs aux normes réglementaires en vigueur. Néanmoins, cette opération inquiète des associations de citoyens militants pour la lutte contre la pollution électromagnétique. Mme le Maire souhaite donc qu'un débat ait lieu car la question relève de la santé publique. L'association des Maires qui a, quant à elle, demandé au Gouvernement de se positionner clairement, attend une réponse. Certaines communes ont délibéré contre cette installation. Il pourrait être demandé à ERDF de procéder à l'installation de filtres sur tous les compteurs de la commune afin que la propagation des ondes basses fréquences dans l'habitat soit stoppée pour ne pas polluer les réseaux électriques privés qui ne sont pas équipés de fils électriques blindés. A l'unanimité, il est décidé de reprendre le débat lorsque l'Association des Maires de France aura obtenu une réponse.

- **COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS :**

- **« Vie associative – Jeunesse -Sport » :** M. Yannick Chevalier informe l'assemblée que les membres du club de foot ont été reçus le 23 avril en mairie de Chambost par Messieurs les Maires de St Martin Lestra et St Barthélémy Lestra et Madame le Maire de Chambost-Longessaigne accompagnée des élus de la commission «Vie associative–Jeunesse–Sport». Les footballeurs ont présenté la situation du club, l'engagement des encadrants, son expansion au niveau du nombre de licenciés et du nombre d'équipes. Il a été de fait exprimé la nécessité de répondre au besoin d'un aménagement d'un terrain en surface synthétique qui pourra conforter le bel avenir du club. Il a alors été suggéré la solution de la mutualisation avec les clubs environnants. Cette démarche présente des limites et les footballeurs craignent dans ce cas la disparition progressive du club. Les élus ont quant à eux rappelé les incertitudes qui existent aujourd'hui au niveau des financements. Il a été décidé de ne pas fermer le dossier et de poursuivre la réflexion et la recherche de solutions financières permettant de supporter une telle opération.

- **« Animation - Vie culturelle » :**

Mme Solange Joubert, Mme Brigitte Chabanne et M. Franck Triboulin apportent quelques précisions sur l'organisation de la fête de la musique. Un programme est établi. Les plateaux repas pour les musiciens seront préparés par le restaurant « Chez Fabien » et un plat pour les spectateurs sera réalisé par le restaurant « Le Renouveau » et mis en vente à la buvette, qui sera tenue par deux associations volontaires « la cantine » et le Club de tennis de table.

- « **Enfance – Vie scolaire** » : Mme Séverine Blain et M. Yannick Chevalier font un compte-rendu de la dernière réunion relative aux Temps d'Activités Périscolaires. Quelques points matériels et organisationnels sont soulevés.
- « **Communication – Bulletin** » : Mmes Véronique Grosmollard, Michèle Dupuy, Mrs Yannick Chevalier et Anthony Charbonnier rappellent que le bulletin mis en page et imprimé par l'imprimerie Chaverot sortira entre le 15 et 20 mai.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

- ✓ **Appel à candidature pour une mission d'une agence immobilière pour la vente de lots au Garel** : Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du vote du budget, il avait été envisagé de mobiliser une somme pour une mission de vente des lots du lotissement du Garel qui serait confiée à une agence immobilière. Après en avoir débattu, il est décidé à l'unanimité de lancer la consultation.
- ✓ **Clôture du Monument aux Morts**: Mme Chabanne informe le Conseil Municipal qu'elle a trouvé d'anciennes grilles identiques à celles en place mais qui méritent d'être traitées avant la pose et qui ne correspondent pas tout à fait au périmètre. Il est donc décidé de demander de nouveaux devis pour la réalisation de grilles neuves à l'identique ainsi qu'un autre pour le traitement des anciennes.
- ✓ **Installation d'une coiffeuse** : Mme le Maire informe le Conseil de l'installation d'un salon de coiffure sur la commune en novembre prochain.
- ✓ **Aides aux communes par le Département** : Mme le Maire explique que M. Guilloteau, Président du Conseil Départemental a réuni ce jour tous les maires et les Présidents d'EPCI pour leur faire part des nouvelles modalités d'aides aux communes et autres collectivités locales. Désormais les communes devront présenter leur demande sous forme d'appel à projet par opération qui sera dans un premier temps évalué par les Conseillers Départementaux en fonction de l'enveloppe dont ils disposeront pour leur territoire. Et le cas échéant, un comité délégué pourra procéder à une sélection définitive. Le taux d'aide n'est pas encore déterminé mais une attention particulière sera accordée aux communes de moins 1000 habitants. Auparavant, l'enveloppe dédiée à l'aide aux communes était de 25 millions d'euros, cette année elle sera de 15 millions avec une éventuelle rallonge de 3 millions au mois de juin. Cette somme doit permettre d'honorer les contrats en cours et les nouvelles demandes qui se présenteront dans le cadre de cet appel à projets. De ce fait, notre projet de contrat pluri annuel déposé auprès du Président du Conseil départemental à l'automne 2015 est caduque. Les projets d'investissement envisagés sur trois ans doivent désormais être réétudiés. Mme le Maire suggère que les élus qui le souhaitent se réunissent pour apprécier chaque opération retenue initialement et déterminent des priorités. **Une réunion de travail est fixée le lundi 6 juin à 14h30.**
- ✓ **Lancement d'un prêt « croissance verte » à taux zéro pour la réhabilitation des bâtiments publics** : Mme le Maire informe l'assemblée de la mise en place d'un nouveau prêt par La Caisse des Dépôts. Il s'agit d'un prêt « croissance verte » à taux zéro en faveur de la réhabilitation des bâtiments publics des collectivités territoriales.
- ✓ **Contrat de rivière Loise-Toranche** : Mme le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du volet assainissement du futur contrat de rivière porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien de la Loise et de la Toranche, il serait possible d'inscrire certains travaux d'assainissement de la commune.

Ce référencement s'explique par :

- la part importante d'eaux claires parasites (ECP) dans le réseau (signalée dans le rapport du SATESE de 2014 et confirmée par les résultats du diagnostic de réseau de 2009),
- par un classement par l'agence de l'eau dans le cadre du SDAGE Loire Bretagne (système d'assainissement prioritaire-ce classement permet d'obtenir un taux de financement plus important de la part de l'agence de l'eau)

Les travaux potentiels qui seront inscrits sont ceux précisés dans les conclusions du schéma directeur d'assainissement (voir pièce jointe - extrait SDA). Ces travaux seront toutefois inscrits comme non prioritaires par rapport à d'autres communes compte tenu du type de dysfonctionnements (ECP), et avec une échéance fixée à 2020-2022.

- ✓ **Commémoration** : Mme le Maire rappelle que la commémoration aura lieu le 8 mai à 10h00 et elle donne rendez-vous aux conseillers à 9h30 à la salle pour la préparation du vin d'honneur.
- ✓ **CH du Forez-site de Feurs** : Mme le Maire informe l'assemblée que le Comité de Défense du CH du Forez-site de Feurs organise une nouvelle réunion publique le mardi 3 mai à la Maison de la Commune à Feurs.
- ✓ **Hôpital local de St Laurent** : Mme le Maire informe l'assemblée que le 11 mai à 19 h 00 dans la salle de réunion de l'hôpital aura lieu une réunion publique au cours de laquelle sera présenté le nouveau projet médical.
- ✓ **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale** : Le Préfet communiquera son arrêté avant le 15 juin et les communes auront ensuite 75 jours pour délibérer. A ce jour, les divergences entre le Schéma du Préfet du Rhône et de la Loire subsistent. Il est espéré que le nouveau Préfet Ligérien entende le souhait de la majorité des élus et des citoyens des Monts du Lyonnais de voir le périmètre du SIMOLY s'appliquer pour la nouvelle intercommunalité.
- ✓ **Prochaines réunions CM** : 7 juin, 5 juillet

Fait en mairie le 6 mai 2016  
Le Maire